

Bonjour,

En tant que futur.e étudiant.e du DUT Carrières Sociales de l'Université Paris Nanterre, voici quelques informations pour préparer la rentrée.

**La rentrée aura lieu le lundi 7 septembre 2020 à 9h00** à l'Université Paris Nanterre dans la salle E202B, au 2ème étage du bâtiment E (C. Ramnoux). Les enseignements débuteront le mardi 8 septembre à 9h.

Le jour de la rentrée, il vous est demandé de fournir une **attestation de responsabilité civile mentionnant votre nom**, valable pour l'année en cours.

D'ici là, et **avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020**, nous vous demandons :

- **De nous faire parvenir une photo d'identité** sous format électronique (.jpeg) au secrétariat pédagogique : [secretariat-dut-cses@liste.parisnanterre.fr](mailto:secretariat-dut-cses@liste.parisnanterre.fr)
- **De créer votre adresse électronique** @parisnanterre.fr, vous en aurez besoin dès le 8 septembre. Cette adresse vous permet d'accéder à toutes les ressources de l'université : documentation en ligne, services médico-sociaux, associations étudiantes, applications, ...

*Pour la créer : au moment de votre inscription administrative vous allez recevoir un message vous invitant à l'activer en suivant le lien indiqué. Si vous ne recevez pas ce courrier ou si le lien a expiré, vous devez suivre ce lien : <https://identite.parisnanterre.fr/jsp/activerCompteEtudiant.jsp>*

**Cette formation accordant une place importante aux stages**, il est utile de vous préciser d'ores et déjà des éléments de base à ce propos.

Le premier stage se déroulant de novembre à janvier, nous vous invitons à réfléchir par écrit à votre projet de formation, notamment au public auprès duquel vous souhaitez faire les stages (difficultés et âge, type d'établissement), et pour quelles raisons.

Les stages, cherchés par les étudiant.e.s et encadrés par une convention universitaire tripartite, doivent se dérouler dans un organisme (social, sanitaire, éducatif, médico-social) situé en Ile-de-France. Le tableau ci-joint a pour vocation de vous aider à repérer les différents types d'établissement sur lesquels vous pouvez vous informer.

À noter que nous déconseillons de réaliser le stage dans un lieu déjà connu (stage précédent, travail temporaire, service civique, lieu d'exercice d'une connaissance).

Le choix d'un lieu de stage sera avalisé par un.e enseignant.e référent.e pour s'assurer qu'il répond aux deux principaux critères à savoir : avoir pour référent.e professionnel.le un.e éducateur.trice spécialisé.e et avoir lieu dans une structure d'exercice habituel de l'éducateur.trice spécialisé.e. Toutefois, les véritables démarches s'amorceront à la rentrée, lorsque vous recevrez des documents assortis d'explications orales. D'ici là, une expérience de bénévolat ou d'animation pendant cette période estivale pourrait vous aider à vous repérer dans le paysage institutionnel et vous faire découvrir certains publics.

Enfin, vous trouverez ci-après quelques titres d'ouvrages que vous pouvez consulter pendant la période estivale.

*L'équipe enseignante*

## Quelques références bibliographiques

La lecture de ces quelques titres concernant l'éducation spécialisée peut vous aider pour la rentrée mais il ne s'agit pas de les acquérir, ils sont disponibles à la bibliothèque universitaire. Une bibliographie bien plus complète est disponible sur le site internet du département CS : <http://csetudiants.parisnanterre.fr/formation/ressources/>

BOUCHEREAU Xavier. La posture éducative, Toulouse, Erès, 2017.

CARTRY Jean. Cahiers du soir d'un éducateur. Paris: Dunod, 2004, 156 p.

CHOBEAU François. Les naufragés du vide, Des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil, La Découverte, Paris, 2011, 143 p.

DECLERCK Patrick. Les naufragés: avec les clochards de Paris. Paris: Pocket, 2003, 457 p.

GABERAN Philippe. Cent mots pour être éducateur. Erès, 2014, 160 p. (Ed 2007)

GARDOU Charles (dir.). Le handicap par ceux qui le vivent. Toulouse: Erès, 2009, 242 p. (éd.2011)

GRANDIN Temple. Ma vie d'autiste. Paris: Odile Jacob, 1994, 200 p.

HEBERT François. Chemins de l'éducatif, Paris, Dunod, 2012, 505 p.

## Contacts

### Secrétariat pédagogique

Université Paris Nanterre

Bâtiment E, bureau E210

200 avenue de la République

92001 Nanterre cedex

01.40.97.98.27

[secretariat-dut-cses@liste.parisnanterre.fr](mailto:secretariat-dut-cses@liste.parisnanterre.fr)

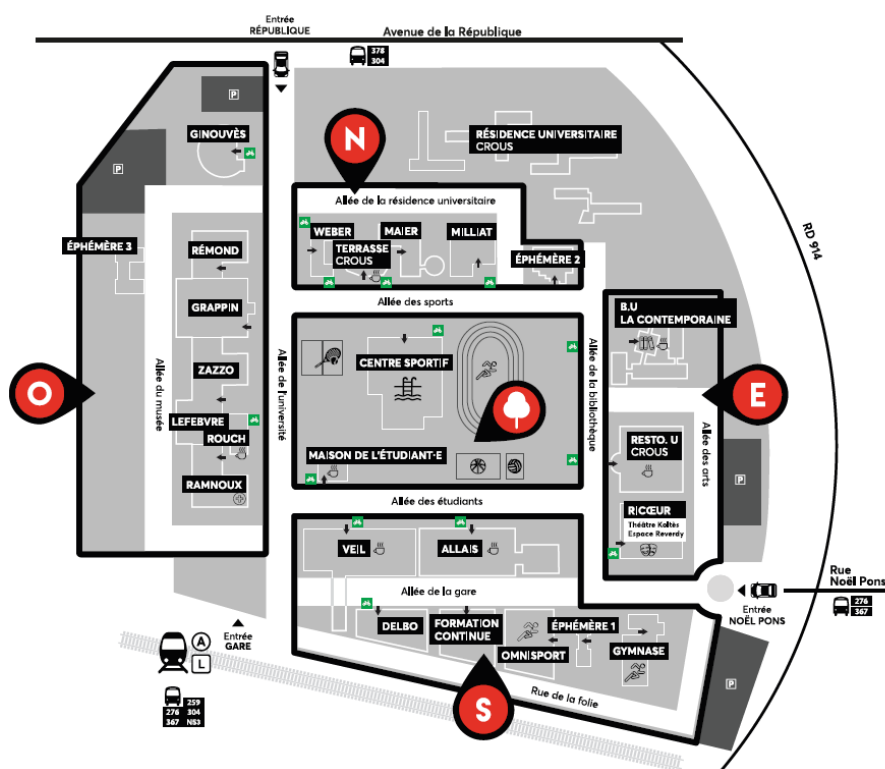
Page Facebook :

<https://www.facebook.com/EducationSpecialiseeNanterre>

Pages Internet

<https://csetudiants.parisnanterre.fr/>

## Plan du campus de Nanterre - Université Paris Nanterre



## Quelques établissements et services où peuvent exercer les éducateurs spécialisés

HANDICAP			
Enfants	Adultes		
<p><b>ITEP</b> : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique</p> <p><b>SESSAD</b> : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile</p> <p><b>IME</b> : Institut Médico-Educatif <i>Parmi les IME, on trouve parfois les appellations suivantes, en fonction de l'âge et du type de prise en charge :</i></p> <p><b>IMP</b> : Institut Médico-Pédagogique</p> <p><b>IMPro</b> : Institut Médico-Professionnel</p> <p><b>EMP</b> : Externat Médico-Pédagogique</p> <p><b>EMPro</b> : Externat Médico-Professionnel</p>	<p><b>Foyers d'hébergement pour adultes handicapés</b></p> <p><b>Foyers de vie</b></p> <p><b>MAS</b> : Maison d'Accueil Spécialisée</p> <p><b>FAM</b> : Foyer d'Accueil Médicalisé</p> <p><b>ESAT</b> : Etablissement et Service d'Aide par le Travail</p> <p><b>SAVS</b> : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale</p> <p><b>CAJ</b> : Centre d'Activité de Jour</p>	<p><b><u>Pédopsychiatrie</u></b> <b>CMPP</b> : Centre Médico-Pscho-Pédagogique <b>Hôpital de jour</b></p> <p><b><u>Addictions</u></b> <b>CSAPA</b> : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie</p> <p><b><u>Insertion sociale</u></b> <b>CHRS</b> : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale <b>CADA</b> : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile</p>	<p><b><u>Protection de l'enfance</u></b> <b>MECS</b> : Maison d'Enfants à Caractère Social <b>SAU</b> : Services d'Accueil d'Urgence <b>Foyers de l'enfance</b> <b>Etablissements d'accueil mère-enfant, Centres maternels</b></p> <p><b>Prévention spécialisée</b></p> <p><b><u>Protection Judiciaire de la Jeunesse</u></b> <b>Etablissements de placement éducatif (EPE)</b> constitués d'unités éducatives d'hébergement collectif ou diversifié (UEHC, UEHD), d'unités éducatives de centre éducatif renforcé (UE-CER)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etablissements de placement éducatif et d'insertion (EPEI)</b> constitués d'une ou plusieurs unités éducatives d'hébergement parmi les UEHC, UEHD, UE-CER et d'une ou plusieurs unités éducatives d'activités de jour (UEAJ).</li> <li>• <b>Centres éducatifs fermés (CEF).</b></li> </ul>

## Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

---

Madame, Monsieur

A l'issue de la procédure Parcoursup, votre candidature a été retenue pour le département CS de l'IUT de Ville d'Avray.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse [handicap-cs@liste.parisnanterre.fr](mailto:handicap-cs@liste.parisnanterre.fr)
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné avant le 15 octobre afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. L'équipe plurielle vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

### Remarques :

Attention, un handicap reconnu ayant donné lieu à un aménagement au lycée ne sera pas automatiquement reconduit en DUT.

A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).